

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 3 juillet 2023

Délibération CA n° 202307-01

NOTE ELECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Vu,

- Les articles L 718-10 et D 719-1 à D 719-40 du code de l'éducation
- Le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université,
- Le règlement intérieur de la ComUE Normandie Université adopté en Conseil d'Administration le 17 décembre 2018

Le Conseil d'Administration de Normandie Université doit procéder à l'élection du nouveau président de Normandie Université ce lundi 3 juillet 2023.

Si les statuts de Normandie Université et le règlement intérieur susvisés prévoient bien des modalités pour la présidence de séance du Conseil d'Administration en cas d'empêchement du président en exercice, ils ne prévoient pas de modalités en cas de fin de mandat du président ou bien du président candidat à sa propre succession.

Par conséquent, il est proposé aux administrateurs d'approuver la modalité suivante, qui s'inscrit dans les pratiques des EPSCP, à savoir :

« Le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 devant procéder à l'élection du nouveau président de Normandie Université, est présidé par le doyen ou la doyenne d'âge des membres élus du collège A, non candidat ou candidate ».

Le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 devant procéder à l'élection du nouveau président de Normandie Université, il approuve la modalité selon laquelle cette séance sera présidée par le doyen ou la doyenne d'âge des membres élus du collège A, non candidat ou candidate.

Résultats des votes

Nombre de votants : 37 votants

Pour à l'unanimité par 37 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 3 juillet 2023,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

